

Plan d'Actions septembre 2015 – août 2016

Cette année va principalement être axée sur la poursuite de l'état des lieux et sur l'analyse des besoins en vue de l'élaboration du nouveau programme CLE qui débutera le 1^{er} juillet 2016.

Néanmoins, les actions précédentes seront réitérées afin d'offrir un accueil diversifié et de qualité aux enfants de 2,5 à 12 ans sur le territoire communal en dehors du temps scolaire.

1) Etats des lieux (février 2015-décembre 2015)

Pour rappel, la première étape, préalable à l'élaboration du programme CLE, consiste à établir un état des lieux et à produire une nouvelle analyse des besoins.

Cet état des lieux s'étend sur deux plans d'actions : le précédent (2014-2015) et le celui-ci (2015-2016). Rappelons qu'un plan d'actions débute en septembre et se clôture en août de l'année qui suit.

→ Ont déjà été récoltés les questionnaires envoyés aux **familles** (parents + enfants) (plan d'actions 2014-2015).

→ A présent il faut établir d'une part un **relevé de l'offre d'accueil existante** (identifier les accueils, les activités et animations proposés aux enfants âgés de 2,5 à 12 ans et leurs caractéristiques),

→ et d'autre part, il faut récolter le **point-de-vue et les attentes des différents opérateurs**. Pour ce faire, un questionnaire sera envoyé début octobre aux écoles et aux associations culturelles et sportives (et également distribué en CCA aux opérateurs présents). Ensuite, la Coordination ATL envisage de rencontrer un maximum d'opérateurs afin de continuer la discussion autour de leurs attentes.

→ Parallèlement la coordination ATL doit récolter les informations signalétiques de la commune de Berchem-Sainte-Agathe

Toutes ces étapes sont importantes pour la construction du programme CLE. En confrontant ce qui existe et les besoins de la population, nous pourrons mieux identifier les objectifs à fixer et à mettre en œuvre pour les 5 prochaines années.

2) Analyse des besoins : (janvier 2016):

L'état des lieux sera clôturé par une synthèse des besoins identifiés sur la commune de Berchem-Sainte-Agathe pour le secteur de l'accueil extrascolaire.

L'état des lieux et l'analyse des besoins doivent être examinés et le cas échéant modifié par la CCA.

L'analyse des besoins suivra le canevas imposé par l'OEJAJ (Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse).

3) Elaboration du nouveau programme CLE 2016-2020 : (février 2016- avril 2016) :

Une fois l'état des lieux réalisé, l'étape suivante est la construction d'un nouveau programme CLE qui prendra en compte le résultat des consultations.

La Coordination ATL et la Commune de Berchem-Sainte-Agathe proposera en collaboration avec la CCA ce nouveau programme CLE prévoyant une offre d'accueil adaptée aux besoins et appliqué sur le territoire de la commune.

C'est en mars 2016, en CCA, que nous devons approuver ce nouveau programme CLE. Il devra également être approuvé par le Conseil Communal avant d'être envoyé à l'ONE en avril 2016.

Pour rappel, le programme CLE poursuit les objectifs suivants, dans un souci d'améliorer l'offre et la qualité de l'accueil de la commune (art.3) :

- contribuer à un **épanouissement global** de l'enfant en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes ;
- contribuer à la **cohésion sociale** en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu ;
- faciliter et **consolider la vie familiale**, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité.

En termes d'actions, le programme CLE vise à :

- **renforcer des actions existantes** et prioritaires (les priorités déterminées par l'état des lieux et l'analyse des besoins) ;
- améliorer la qualité de l'accueil par des **formations** initiales et continues qualifiantes, reconnues et non contraignantes ;
- améliorer la qualité de l'accueil par une hausse du **taux d'encadrement** par opérateur ;
- mettre en place des **actions qui portent sur 5 ans** avec perspectives de consolidations sur le long terme ;
- rester attentif aux évolutions et aux **attentes de la population** et d'une réorientation des actions à mener si nécessaire.

Le programme CLE comprend **deux parties** (art.15):

a) **une partie générale**, comprenant des informations générales sur la Commune, sur les opérateurs d'accueil, sur l'analyse des besoins de l'état des lieux et sur les objectifs à poursuivre pour développer le secteur :

- identité des opérateurs
- besoins d'accueil non rencontrés, révélés par l'état des lieux, afin de montrer si les nouveaux projets répondent à ces besoins; s'il s'agit de besoins d'accueil en semaine après l'école jusqu'au moins 17h30, le programme CLE précise pourquoi une réponse n'y est pas apportée
- modalités de collaboration entre opérateurs (par exemple : répartition des infrastructures et équipements mis à la disposition des enfants, participation en commun, à des formations,...)
- modalités d'information aux usagers potentiels, particulièrement pour l'organisation concrète de l'accueil (brochures, site internet, ...).
- modalités de répartition des moyens publics autres que ceux qui proviennent de la Communauté française.

b) **des annexes**, qui regroupent les demandes d'agrément des opérateurs d'accueil et qui présentent des informations propres à chacun.

Certains éléments des annexes font partie intégrante du programme CLE :

- le projet d'accueil de chaque opérateur de l'accueil
- les reconnaisances, agréments ou autorisations obtenues en vertu d'une disposition de la Communauté française (éventuellement via une organisation ou une Fédération à laquelle l'opérateur serait affilié)

- les lieux d'accueil
- l'offre et les activités d'accueil par lieu et par période ; on y distinguera les activités reprises dans l'état des lieux des nouvelles activités mises en place pour répondre aux besoins révélés par cet état des lieux.

Ces éléments sont fondamentaux pour ce qui concerne le contenu du programme CLE.

D'autres éléments y figurent également :

- coordonnées détaillées de l'opérateur : adresse, forme juridique, n° de compte bancaire, coordonnées du responsable
- modes, en ce compris leur encadrement, et durées prévisibles des déplacements éventuels entre les écoles et les lieux d'accueil;
- taux d'encadrement pratiqué par lieu d'accueil
- qualification du personnel par lieu d'accueil;
- montants des participations financières des parents
- subventions perçues
- le cas échéant, une demande d'agrément

4) **Maintenir l'offre et la diversité des activités :**

- a. Optimiser l'offre d'accueil notamment pour les enfants de moins de 6 ans
- b. Diversifier les activités tant au niveau des contenus que des périodes : parascolaires les mercredis après-midi, les samedis, activités en néerlandais, ...

5) **Pérenniser les actions précédentes :**

- a. information au public :
 - répertorier et mettre à jour l'offre d'accueil sur la commune
 - informer les familles sur l'offre d'accueil à Berchem-Sainte-Agathe et l'actualité du secteur
- b. qualité des services :
 - soutenir et accompagner les professionnels de l'accueil sur le plan pédagogique
 - soutenir et accompagner la formation des professionnels de l'accueil, sensibilisation à l'accueil des enfants en situation de handicap,...).
 - Se former pour développer les compétences de coordination
- c. Projet de soutien scolaire:
 - Maintenir l'offre d'accueil sur la commune et tenter de l'élargir à l'école Les Lilas